

## COMMUNIQUE

### **Annonces du Premier ministre : Réaction de FORCE OUVRIERE**

Les annonces du Premier ministre, à l'issue du Conseil des ministres et à la veille d'une journée de grève interprofessionnelle à l'initiative de FORCE OUVRIERE et de 3 autres organisations syndicales, ne font que confirmer, d'une part, le cap suivi et maintenu par le gouvernement et, d'autre part, la nécessité de l'action syndicale traduite par la journée de grève et de manifestations syndicales de demain avec le slogan de : « *ÇA SUFFIT ! Maintenant, le social* ».

Au menu des annonces sur l'investissement difficiles aujourd'hui à évaluer notamment en ce qui concerne les investissements publics, qui plus est des annonces qui pèseront sur le budget de l'Etat. Certes, le Premier ministre a annoncé un geste fiscal de 2,5 milliards sur 5 ans à destination des entreprises dont il est difficile de mesurer aujourd'hui l'impact et l'effet d'aubaine.

Un ensemble de mesures sporadiques ne fait pas une politique publique d'investissement.

Une chose est claire dans les propos du Premier ministre c'est le maintien du cap des réformes en ce qui concerne le marché du travail ce qui est source d'inquiétudes pour FORCE OUVRIERE.

En effet, tout en continuant à s'entêter sur les effets éventuels du pacte de responsabilité sur lequel FORCE OUVRIERE avait, dès l'annonce du pacte, répété à l'envi qu'il ne pouvait pas y avoir d'effets par manque de ciblage des aides, le Premier ministre a annoncé de nouveaux chantiers à caractère social, à savoir notamment, deux conférences thématiques et la création d'un compte personnel d'activité en 2017.

S'agissant des conférences thématiques, une avait déjà été annoncée en juin sur l'emploi dans les PME. Un des sujets sera la simplification de la réglementation du travail, le Premier ministre affirme ne pas vouloir remettre en cause le CDI, mais on peut s'attendre à toute la panoplie de la flexibilité qu'on a pu constater, ici ou là, et déjà évoquée à de maintes reprises (contrat de chantier élargi, contrat de mission, contrat adapté aux PME ou TPE ...). Une autre conférence thématique, à l'automne prochain, suivra les travaux d'un groupe de travail confié à l'ancien directeur du travail sur la place de négociation collective et plus largement sur une « modernisation en profondeur de notre système de relations sociales ».

Nous avons toutes les craintes à avoir sur cette annonce constatant déjà avec le projet de loi, dit Rebsamen, un contournement syndical. En prévoyant désormais que dans toutes les entreprises, il pourra y avoir des négociations en absence de délégué syndical et sans aucune validation, pourtant prévue jusqu'à maintenant, par des commissions de branche, sont attaqués d'ores et déjà les fondements de la négociation collective, à savoir : la négociation avec un délégué syndical et la hiérarchie des normes.

Dans ce contexte, la journée du 9 avril d'appel par FORCE OUVRIERE notamment, à la grève interprofessionnelle et à des manifestations sur l'ensemble du territoire prend tout son sens vis-à-vis des attentes des salariés du public comme du privé, actifs, chômeurs et retraités qui ont principalement des attentes en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, et de service public, ce qui nécessite une vraie orientation de la politique économique .